

Absence à un rattrapage / AJAC HELP !!!

Par **imflazh**, le 13/07/2017 à 00:10

Salut,

Merci pour votre site, je l'ai souvent consulté tout au long de l'année et il m'a bcp aidé.

J'espère que vous pourrez m'aider une fois de plus.

Je suis étudiant en droit à Paris 1, je "crois" passer en L2.

J'ai une question que je vais formuler de deux façons : générale et relative à mon cas particulier.

1. Est-on obligé d'aller aux rattrapages de l'année en cours lorsque l'on remplit les conditions pour passer dans l'année suivante en AJAC ? Que se passe-t-il en cas d'absence aux rattrapages ?

2. L'absence à un examen de rattrapage, lorsque l'on s'est présenté à tous les examens de rattrapage, hormis celui-ci, rend elles nulles les notes obtenues aux autres examens de rattrapage ?

Je vous explique.

J'ai eu 10.6 au S1. J'ai eu à peu près 8 au S2. Je peux donc passer en AJAC. Toutefois, je me suis présenté aux rattrapages du S2, sauf à un ! J'ai été absent sans le vouloir au rattrapage de Sociologie Politique (oral). Pour les 3 autres matières que j'avais à rattraper, j'ai obtenue les notes de 10.

A coté de mes résultats de la 1ère session d'examens j'ai obtenu la moyenne générale de 9,7 soit le cumul des moyennes des examens terminaux des deux semestres. Il y a marqué AJ (ajourné).

A coté de mes résultats, cette fois ci, de la 2e session d'examens, soit celle des rattrapages, : il y a marqué DEF AJAC. Qu'est ce que cela veut dire ?

Dois-je repasser tout mon deuxième semestre sans pouvoir passer en L2 ? Suis-je admis en L2 en AJAC avec en plus toutes les matières de mon S2 de L1 à rattraper, mêmes celles où j'ai été présent et obtenu 10 ? Ou alors suis-je admis en L2 en AJC avec simplement l'oral de sociologie (de L1) auquel je ne me suis pas présenté à rattraper et valider l'année prochaine ?

PS : la raison pour laquelle j'ai été absent est une opération de chirurgie. Les délais sont très longs je n'ai pas pu annuler le rdv sous peine d'attendre encore un an. J'ai bien évidemment donné ma lettre de rendez vous au secrétariat, et pourtant il y a marqué DEF AJAC à coté de mes résultats. Vous connaissez l'administration, et son inefficacité surtout à St hippolyte.

Que puis-je faire ?

A qui m'adresser ?

Je suis perdu, help please.

Merci beaucoup d'avance, vraiment mille fois d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/07/2017** à **12:55**

Bonjour

Il faut contacter votre scolarité pour savoir ce que cela signifie.

Par **Ehan**, le **15/06/2018** à **12:07**

Bonjour à toi je suis actuellement dans la même situation que toi l'an dernier. Peux tu me dire comment tu as du faire et comment cela s'est déroulé finalement pour toi?

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/06/2018** à **12:15**

Bonjour

Oui ce serait sympas d'avoir des nouvelles ...